

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1488 du 10 août 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2016863S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2242 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930023S) ;

Vu la décision n° 16571 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929984S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2020 :

Le Franc Damien NIGEND : 198 293 NLS : 8 055 485

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2020 :

Ripoll Davy NIGEND : 195 671 NLS : 6 563 244

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2020 :

Prettner Cyril NIGEND : 341 165 NLS : 8 110 833

Lechevalier Florent NIGEND : 357 330 NLS : 8 146 265

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 août 2020.

*Le colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie de l'armement,*

C. URIEN